

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION
PAROISSE DE L'ÉPIPHANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de L'Épiphanie, tenue le 14 août 2017 au 331, rang du Bas-de-l'Achigan, à 20 h.

Monsieur le maire Denis Lévesque préside la séance, à laquelle assistent Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et Messieurs les conseillers François Charpentier, Léonard Payette, Roger Lauzon et Patrick Lusignan.

Absent : Monsieur le conseiller François Gagné.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Flavie Robitaille, est aussi présente.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2017
4. Finances et trésorerie
 - 4.1. Dépôt de la liste des comptes payés
 - 4.2. Acceptation des comptes à payer
 - 4.3. Autorisation envoi recommandé - Retard taxes
 - 4.4. Certificat de paiement numéro 2 – Maskimo inc. – Réfection du chemin de la Côte St-Louis
 - 4.5. Certificat de paiement numéro 3 acceptation provisoire – Les Excavations G.Allard Inc. — Travaux de reprofilage de fossé et d'amélioration de ponceaux sur les rues Poitras, Béram, Angélique et Bourassa dans le domaine des Deux-Lacs
5. Administration générale
 - 5.1. Avis de motion et dépôt de projet - Règlement numéro 322-17 décrétant des travaux de recreusage et reprofilage du fossé du chemin du Rang Cabane Ronde vis-à-vis les lots 2 362 579 et 2 362 580 et imposant une taxe spéciale au propriétaire desdits lots afin d'en assurer le financement
 - 5.2. Colloque régional Association des directeurs municipaux du Québec
 - 5.3. Journée de formation de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec
6. Sécurité publique
 - 6.1. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge canadienne
7. Travaux publics, parcs et bâtiments
8. Hygiène du milieu
9. Urbanisme et environnement
 - 9.1. Formation de la COMBEQ – Inspectrice municipale
10. Loisirs et culture
 - 10.1. Autorisation de passage – Défi Vélo Santé et utilisation du Parc Payette
 - 10.2. Autorisation de passage – Triade de l'impossible
 - 10.3. Demande d'aide financière – Soirée bénéfique du Club Optimiste
11. Dépôt de rapports, documents, etc.
 - 11.1. Dépôt des constats d'infraction du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2017
 - 11.2. Dépôt des remerciements de la Fondation de l'encouragement scolaire
12. Période de questions
13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

149-08-17

Monsieur le maire, Denis Lévesque, procède à l'ouverture de la séance et à la validation du quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Roger Lauzon appuyée par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny, les conseillers votent :

150-08-17

Que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé par la secrétaire-trésorière et directrice générale.

En faveur :

Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny
Monsieur le conseiller Roger Lauzon
Monsieur le conseiller François Charpentier
Monsieur le conseiller Patrick Lusignan

Contre :

Monsieur le conseiller Léonard Payette

Il est majoritairement adopté par les conseillers.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2017

151-08-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juillet 2017 et de la séance extraordinaire du 12 juillet 2017 soient adoptés tel qu'écrits au livre des délibérations.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4. Finances et trésorerie

4.1. Dépôt de la liste des comptes payés

152-08-17

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes de juillet 2017, payés au 14 août 2017, pour un montant de 11 868,11 \$ notamment en vertu du Règlement 317-03-17.

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

4.2. Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

153-08-17

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques pour le paiement des factures de juillet pour un montant de 978 905,61 \$.

Que les présentes dépenses ont fait l'objet de l'émission d'un certificat de disponibilité de crédit de la secrétaire-trésorière adjointe conformément à la Loi.

4.3. Autorisation envoi recommandé — Retard taxes

CONSIDÉRANT le retard de certains propriétaires à s'acquitter du montant de leurs taxes municipales;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire rappel à ces propriétaires;

154-08-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'autoriser que soient postés sous pli recommandé, une quarantaine d'avis pour taxes impayées.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4.4. Certificat de paiement numéro 2 – Maskimo inc. – Réfection du chemin de la Côte St-Louis

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 789 196,37 \$, taxes incluses, dans le projet de la réfection du chemin de la Côte St-Louis;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Effel en date du 7 août 2017.

155-08-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

D'autoriser le paiement de la somme de 789 196,37 \$, taxes incluses, à l'entreprise Maskimo Inc. à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 309-09-16 lequel sera émis sur présentation des quittances partielles.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

4.5. Certificat de paiement numéro 3 acceptation provisoire – Les Excavations G. Allard Inc. — Travaux de reprofilage de fossé et d'amélioration de ponceaux sur les rues Poitras, Béram, Angélique et Bourassa dans le domaine des Deux-Lacs

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 acceptation provisoire au montant de 23 266,36 \$, taxes incluses, dans le projet reprofilage de fossé et d'amélioration de ponceaux sur les rues Poitras, Béram, Angélique et Bourassa dans le domaine des Deux-Lacs ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Beaudoin Hurens en date du 15 juin 2017.

156-08-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Charpentier et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

D'autoriser le paiement de la somme de 23 266,36\$, taxes incluses, à l'entreprise Les excavations G. Allard Inc. à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 298-04-16.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5. Administration générale

5.1. Avis de motion et dépôt de projet - Règlement numéro 322-17 décrétant des travaux de recreusage et reprofilage du fossé du chemin du Rang Cabane Ronde vis-à-vis les lots 2 362 579 et 2 362 580 et imposant une taxe spéciale au propriétaire desdits lots afin d'en assurer le financement

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny que lors d'une séance du conseil, sera adopté un Règlement décrétant des travaux de recreusage et reprofilage du fossé du chemin du Rang Cabane Ronde vis-à-vis les lots 2 362 579 et 2 362 580 et imposant une taxe spéciale au propriétaire desdits lots afin d'en assurer le financement.

157-08-17

La secrétaire-trésorière dépose le projet de règlement.

5.2. Colloque régional Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil accorde à la formation continue de ses employés;

158-08-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

D'autoriser Madame Flavie Robitaille, directrice générale, à participer au colloque de la zone Lanaudière de l'Association des directeurs municipaux du Québec le 20 septembre prochain au coût de 130\$ ainsi que les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

5.3. Journée de formation de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil accorde à la formation continue de ses employés.

159-08-17

Il est proposé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'autoriser Madame Nancy Ayotte, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à la journée de formation de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec le 14 septembre prochain au coût de 385,17\$ toutes taxes incluses ainsi que les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

6. Sécurité publique

6.1. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés – Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, notamment en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q.C.C. -27);

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre des services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'entente en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre pour une période de 3 ans, renouvelable une fois au montant de 0,16\$ per capita par année.

Il est proposé par Madame la conseillère municipale Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan :

QUE le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

160-08-17

D'autoriser la conclusion de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre pour une période de 3 ans, renouvelable une fois au montant de 0,16\$ per capita par année.

D'autoriser Madame Flavie Robitaille, secrétaire-trésorière et Monsieur Denis Lévesque, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

7. Travaux publics, parcs et bâtiments

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme et environnement

9.1. Formation de la COMBEQ – Inspectrice municipale

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil accorde à la formation continue de ses employés.

161-08-17 Il est proposé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'autoriser Madame Nathalie Strozynski, inspectrice municipale, à participer à la formation de la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement le 23 novembre prochain à Saint-Hyacinthe au coût de 289 \$ taxes en sus ainsi que les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

10. Loisirs et culture

10.1. Autorisation de passage – Défi Vélo Santé et utilisation du Parc Goyette

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage sur notre territoire de la Fédération québécoise des sports cyclistes pour l'évènement cycliste « Défi Vélo Santé » les 9 et 10 septembre 2017;

CONSIDÉRANT la demande de la même organisation pour l'accès aux toilettes et à une source d'eau potable pour le samedi 9 septembre entre 10h et 10h40.

162-08-17 Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon et appuyé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny :

QUE le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution.

D'autoriser le passage de l'évènement dans les rues de notre territoire.

D'autoriser l'accès aux toilettes et à une source d'eau potable au Parc Goyette et/ou au Centre administratif le samedi 9 septembre entre 10h et 10h40.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

10.2. Autorisation de passage – Triade de l'impossible

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage sur notre territoire des organisateurs de la Triade de l'impossible.

163-08-17 Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller Roger Lauzon :

QUE le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution.

D'autoriser le passage de l'évènement dans les rues de notre territoire le 23 septembre 2017 entre 6 h 00 et 16 h 00.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

Demande d'aide financière – Soirée bénéfice du Club Optimiste

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club Optimiste de l'Épiphanie pour la soirée bénéfice du 2 décembre 2017.

164-08-17 Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Josée Tourigny et appuyé par Monsieur le conseiller François Charpentier :

D'octroyer une aide financière de 500\$ pour la soirée bénéfice de Club optimiste de l'Épiphanie.

Adopté à l'unanimité par les conseillers.

11. Dépôt de rapports, documents, etc.

11.1. Dépôt des constats d'infractions du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2017

165-08-17 La secrétaire-trésorière dépose les constats d'infractions émis entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 juillet 2017.

11.2. Dépôt des remerciements de la Fondation de l'encouragement scolaire

166-08-17 La secrétaire-trésorière dépose la lettre de remerciement de la Fondation de l'encouragement scolaire.

12. Période de questions

Monsieur le maire invite les personnes présentes à adresser des questions au conseil municipal.

Quelques questions sont adressées au conseil par les personnes présentes dans la salle.

13. Levée de la séance

167-08-17 Sur la proposition de Monsieur le conseiller Roger Lauzon appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Lusignan, il est unanimement résolu par les conseillers:

Que la séance soit levée à 21h21.

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denis Lévesque
Maire

Flavie Robitaille,
Directrice générale et secrétaire-trésorière